



Acte n° 2023C209

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 27/11/2023

Le 4 décembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Mickaël BOUCHARD, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir à David POMMIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Richard SIMMINI (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

Secrétaire de séance : Michelle NUGUET.

OBJET : ENVIRONNEMENT – Cibeins – Programme de coupes de bois 2024

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que le domaine de Cibeins situé sur les communes de Misérieux et d'Ars-sur-Formans est en grande partie propriété de la CCDSV. Pour garantir la gestion forestière du site, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est rapprochée de l'Office National des Forêts (ONF) pour solliciter le passage en régime forestier, qui permet la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'exploitation forestières pluriannuel, validé par délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2021.

L'ONF propose d'intervenir dans les peuplements au cœur de la forêt de Cibeins (parcelles forestières 2b et 2c pour réaliser une coupe irrégulière des boisements. Les coupes auront pour objectif de diversifier les classes d'âge des arbres par la coupe et apporter de la lumière en sous-bois pour favoriser la régénération naturelle de la forêt. Les sujets présentant un risque sanitaire seront préférentiellement coupés pour sécuriser l'espace forestier.

Le détail des bois coupés est présenté dans le tableau d'état d'assiette ci-dessous :

Parcelles forestières	Type de coupe	Volume de coupe présumé (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Mode de commercialisation – décision de la CCDSV
2 b	Coupe irrégulière	52	5,3	Contrat bois façonné
2 c	Coupe irrégulière	18	1,9	Contrat bois façonné

La Communauté de communes fera le choix du mode de commercialisation avec l'ONF. Pour cette intervention, l'ONF propose un contrat en bois façonné. Pour ce type de contrat, la coupe s'effectue en amont et les potentiels acheteurs de bois achèteront les bois en bloc stockés « en bord de route ».

La plateforme située en sortie de la future piste forestière du bois de Cibeins pourra servir de lieu de stockage des bois coupés.

Dans le cadre d'un contrat bois façonné, la CCDSV devra supporter les dépenses liées à la coupe du bois avant de tirer le bénéfice de la revente une fois l'acheteur trouvé.

Les dépenses liées aux coupes envisagées sont estimées à 10 000 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/11/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes liées aux coupes du bois seront inscrites au Budget principal 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

A Trévoux, le 04/12/2023

La Secrétaire de séance
Michelle NUGUET



Affichage sous format électronique le : 06/12/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

